

Mairie de Luzinay
Département de l'Isère

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 24 novembre 2020**

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 17 novembre 2020 s'est réuni en **conseil d'administration le 24 novembre à 18h00** à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur christophe CHARLES, Président du CCAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Maire		X		0
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X		Christophe CHARLES	2
BARJAC Chantal	Membre Elu	X			1
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		Maryline GONON	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu		X		0
KIEFFER Nadine	Membre Elu	X		Annie BEC	2
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X		Josette CHAUDIER	2
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé	X			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé	X			1
GONON Marylin	Membre nommé		X		0
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	TOTAUX	10	5	4	14

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

- I - Préambule

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, présente l'ordre du jour du conseil d'administration du CCAS, il propose de voter à main levée.

POUR
CONTRE
ABSTENTION
UNANIMITE

- II - DELIBERATIONS

D01 - OBJET – Aide financière

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration, qu'une aide financière d'un montant de 200 € est nécessaire pour permettre à une administrée de Luzinay en grandes difficultés financières, de régler une partie de sa facture d'électricité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE d'accorder une aide financière de 200 €.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- III - Dossiers divers :

Colis des aînés de plus de 80 ans distribués à partir du mardi 01/12/2020, six équipes se chargeront de la distribution.

Suite aux mesures du gouvernement concernant la crise sanitaire annulation :

- du voyage CCAS,
- de la fête de la solidarité,
- du repas des aînés en janvier (il sera reporté courant 2021),
- du goûter des écoles, toutefois celui-ci sera distribué aux enfants par les enseignants.

Séance levée à 18h30

Christophe CHARLES
Président du CCAS

